

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 20 Avril 1937

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1936

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1937

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), *Président*.
CELIER (Alexandre), *Vice-Président*.
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur*.
FARNIER (Charles), *Administrateur-Directeur général*.
JAMESON (Robert), *Administrateur*.
LEWANDOWSKI (Maurice), *Administrateur-Directeur*.
NAUD (Joseph), *Administrateur*.
SOMMIER (Edme), *Administrateur*.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président*.
ROBERT (Max).
BOURGEOIS (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. EUSTACHE (Victor).
MARBEAU (François).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 20 Avril 1937

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1936

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle à ses actionnaires et porteurs de parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les actions nominatives ou au porteur, ainsi que les parts de fondateur.

Les actionnaires et porteurs de parts ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

AIRES

AINS DE FER

NS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), *Président.*
CELIER (Alexandre), *Vice-Président.*
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur.*
FARNIER (Charles), *Administrateur-Directeur général.*
JAMESON (Robert), *Administrateur.*
LEWANDOWSKI (Maurice), *Administrateur-Directeur.*
NAUD (Joseph), *Administrateur.*
SOMMIER (Edme), *Administrateur.*

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président.*
ROBERT (Max).
BOURGOIS (Andr

COMMIS

MM. EUSTACHE (Victor)
MARBEAU (François)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 20 Avril 1937

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1936

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1937

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires

du 20 Avril 1937

MESSIEURS,

La reprise économique qui se poursuivait sur la plupart des marchés à une cadence régulière, s'est développée, au cours des derniers mois de 1936, dans une ambiance de fièvre. A partir de l'automne, la hausse des matières premières et l'augmentation de la production se sont accélérées au point de rejoindre et même de dépasser parfois les niveaux de 1929. Toutefois l'incertitude de la situation internationale, tout en favorisant ce mouvement par des commandes d'armement, lui a donné un caractère d'insécurité qu'ont accentué encore les difficultés sociales. Les gouvernements ne s'étant nulle part résolus à lever les restrictions qui paralysent les échanges, le monde a conservé, dans une atmosphère de redressement, son armature de crise. L'instabilité monétaire, subie d'abord comme une nécessité, présentée ensuite comme un remède, est restée aux mains des États comme une arme de défense et les fonctions régulatrices qu'assurait autrefois l'étalon or sont aujourd'hui confiées aux dirigeants des fonds de soutien des monnaies. Il faut souhaiter que l'accord réalisé en septembre avec l'Angleterre et les États-Unis aide au rétablissement de relations plus normales entre les places financières. Il serait vain, en tout cas, d'espérer renouer d'une nation

à l'autre des rapports commerciaux plus vivants sans restaurer la libre circulation des capitaux et sans rendre une base stable aux contrats.

La sauvegarde des divers éléments qui contribuent à l'activité et à la richesse du pays constitue pour la France la condition du succès final de toute politique. Les accroissements qui ont été apportés aux charges des entreprises n'auront leur plein effet pour les bénéficiaires eux-mêmes que dans la mesure où ils ne feront pas obstacle au développement de la production. L'influence du relèvement mondial, qui commençait à se faire sentir avant l'été, a facilité en fin d'année l'assimilation partielle de ces réformes. L'industrie a enregistré, pendant le premier semestre, une reprise sensible que sont ensuite venus contrarier les conflits sociaux et qui, en dépit d'une impression générale de précarité, s'est affirmée de nouveau pendant le dernier trimestre. La loi de quarante heures, dont l'incidence ne peut encore être appréciée, laisse subsister un risque d'une portée inconnue.

La plupart des indices commerciaux se sont relevés. Les recettes des chemins de fer font ressortir, pour la première fois depuis 1929, une légère augmentation; le nombre des navires désarmés a diminué. La hausse des prix de gros a été accélérée sous la double influence des lois nouvelles et de la dévaluation. D'octobre à la fin de 1936, les produits nationaux ont monté de 14 %. Bien qu'à un rythme plus lent, les prix de détail se sont également élevés. Ainsi s'est trouvé presque immédiatement effacé le bénéfice temporaire que certains avaient cru pouvoir escompter de la baisse du franc. Les importations ont progressé en valeur comme en tonnage, les exportations sont demeurées stationnaires et le déficit de la balance commerciale atteint en décembre le double du chiffre de la période correspondante de l'an passé.

Le problème budgétaire qui a compliqué, depuis de longues années, la tâche des gouvernements, apparaît plus loin que jamais de sa solution. La défense nationale a exigé de nouveaux sacrifices. Par ailleurs, l'expérience sociale poursuivie était peu conciliable avec le maintien intégral des restrictions instituées par les décrets-lois. Elle obligeait l'État à étendre à ses fonction-

naires les avantages qu'il demandait aux autres employeurs de consentir à leur personnel. Elle devait enfin s'accompagner de l'octroi de crédits de caractère économique, dans l'espoir que l'essor ainsi donné aux affaires se traduirait dans l'avenir par des plus-values fiscales. L'extension de cette politique s'est heurtée à la difficulté de financer par l'emprunt la période de transition que les pouvoirs publics avaient prévue. Le recours à la Banque de France qui a revêtu depuis le mois de juin la forme d'avances directes permit, comme dans la période précédente, de couvrir les besoins de la Trésorerie.

Huit changements du taux de l'escompte n'avaient pu empêcher les sorties d'or qui avaient atteint 16 milliards pour les neuf premiers mois de l'année. Le Gouvernement a continué d'affirmer son opposition à la dévaluation de la monnaie jusqu'au moment où la disparité des prix français avec les prix mondiaux lui a paru pouvoir s'accroître au point de constituer un péril pour l'économie nationale. Cette mesure, jugée par lui inéluctable, n'a pas déterminé de prime abord le redressement psychologique constaté dans d'autres pays. Le Gouvernement s'est alors efforcé de créer une atmosphère de liberté et de confiance, de nature à faciliter la détente du loyer de l'argent et la hausse des fonds publics. Il a exprimé sa résolution de ne recourir à aucune mesure de contrainte financière et fait abroger celles des dispositions contenues dans la loi monétaire dont il a estimé le maintien inconciliable avec les résultats qu'il recherchait.

La France était peut-être parvenue, au printemps de 1936, au point où elle allait recueillir le fruit de ses sacrifices. Depuis lors, sa politique financière et économique a changé d'orientation. Quelles que soient les formules employées, celles-ci ne peuvent réussir que si elles parviennent à rallier l'assentiment et le concours de tous, chacun se consacrant à sa tâche dans un esprit de travail et de concorde que l'incertitude extérieure rend plus nécessaire encore.

Tant de circonstances délicates ne pouvaient manquer d'imposer à notre établissement comme à toutes les banques une tâche particulièrement ardue.

Il y a lieu de noter toutefois que, contrairement à ce qui a pu se passer ailleurs, la situation des banques françaises n'a été pour rien dans les motifs qui ont entraîné la dévaluation et qu'elles ont à tout instant été en mesure de jouer leur rôle sans ajouter ni aux préoccupations des pouvoirs publics, ni aux embarras des affaires.

Les résultats du premier semestre étaient satisfaisants. Mais l'exercice a été défavorablement influencé par le surcroît de charges qu'a entraîné la Convention collective de Travail, signée le 3 juillet 1936, à la suite de divers arbitrages du Ministre des Finances, par l'Union Syndicale des Banquiers. Au fléchissement de nos dépôts qui s'était poursuivi dans les trois premiers trimestres a succédé un relèvement de nos comptes créditeurs, qui correspond pour la plus grande partie au décompte en francs dévalués des opérations réalisées en monnaies étrangères. Les besoins du Trésor, comme ceux des entreprises privées, nous ont fourni l'occasion de emplois, auxquels nous avons maintenu les caractères de sécurité et de liquidité qui sont de règle dans notre établissement; notre clientèle a recouru plus largement à nos escomptes. Le taux de l'intérêt est demeuré ferme pendant la plus grande partie de l'année.

Les émissions ont été beaucoup moins nombreuses et importantes que l'an passé, ce qui a provoqué, pour ce compartiment de notre exploitation, une diminution très marquée des résultats. Notre établissement a participé au placement des Bons à six mois ou à un an du Gouvernement français, des obligations des P. T. T., des Départements de la Seine et du Nord, de la Ville de Marseille, des Colonies et des Chemins de fer. Nous avons donné notre concours à diverses émissions de sociétés privées.

Après une sensible dépression des cours au printemps, la bourse a connu une hausse à peu près générale des actions. Ce mouvement ne s'est malheureusement pas étendu aux titres français à revenu fixe qui se retrouvaient en fin d'année à des niveaux comparables à ceux de 1935.

Nos agences en France ont suivi le sort des régions agricoles ou industrielles où elles sont installées. Les cultivateurs ont vu se revaloriser leurs

différents produits, mais les avantages qu'ils en ont tirés se sont trouvés réduits du fait de la faiblesse des principales récoltes et sont déjà entamés par le coût plus élevé des achats nécessaires à leurs exploitations. Les charbonnages ont supporté malaisément les charges nouvelles et l'extraction de la houille est tombée à son niveau le plus bas depuis douze ans. Par contre, dans le Nord et dans l'Est, le renouvellement des ententes a permis à la métallurgie de connaître une activité accrue. Les filatures et tissages, également favorisés, ont terminé l'année sur une note plus incertaine. A Lyon, l'exportation des soieries est devenue de plus en plus difficile. La région parisienne attend du succès de la prochaine exposition un réveil du commerce de luxe.

Notre service des relations étrangères a maintenu des rapports suivis avec nos correspondants des principaux pays.

La Grande-Bretagne n'a laissé paraître, après quatre années d'un relèvement ininterrompu, aucun signe de lassitude et le chômage a marqué un nouveau recul. L'abondance des capitaux a permis à notre agence de Londres d'obtenir des résultats satisfaisants, malgré les taux extrêmement bas auxquels les emplois ont dû être effectués. L'amélioration du commerce des tissus a été propice à nos agences de Liverpool et de Manchester.

Les États-Unis continuent de profiter d'une atmosphère de reprise, mais le nombre des chômeurs n'a pu être réduit dans une proportion aussi forte que la production industrielle l'eût justifié. La French American Banking Corporation, qui a vu croître ses dépôts, n'a pas ménagé son concours au commerce français pour les besoins duquel elle a été créée et auquel elle a toujours consacré l'essentiel de son activité.

La Belgique a poursuivi, après quelques hésitations, son redressement. Toutes ses exploitations sont actuellement en progrès. Notre agence de Bruxelles a amélioré ses résultats.

En Égypte, la récolte cotonnière, très abondante, s'est écoulée à des prix satisfaisants. Il est permis d'espérer que le Gouvernement Égyptien tiendra

dans l'avenir à ménager les intérêts étrangers qui ont tant contribué à la prospérité du pays dans le cadre du régime des Capitulations. En adoptant à cet égard une attitude compréhensive, il facilitera le progrès économique qui se poursuit et auquel nos agences d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd ont participé.

En Australie, la hausse de la laine et des céréales a eu une repercussion heureuse. Les achats des maisons françaises ont procuré à nos agences de Sydney et de Melbourne leur mouvement habituel de remises sur l'Europe.

Aux Indes, notre agence de Bombay a continué de bénéficier d'un courant d'affaires important.

A Madagascar, la reprise qui s'annonçait à la fin de 1935 s'est poursuivie à un rythme accéléré. Une nouvelle ligne de chemin de fer a été récemment terminée. Nos huit agences ont amélioré leurs résultats.

La Tunisie a traversé encore une année difficile avec une récolte déficitaire que la hausse des prix a en partie compensée. Nos agences maintiennent le contact avec une clientèle fidèle.

Notre personnel, a qui nous avons toujours assuré une stabilité d'emploi exceptionnelle et qui bénéficiait déjà de certains avantages prévus par la nouvelle législation sociale, a fait preuve d'un dévouement et d'une assiduité qui ne se sont à aucun moment démentis.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation, et au sujet duquel les rapports de votre Commission de contrôle et de vos Commissaires aux comptes vous donnent les détails nécessaires, a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts ont été amorties.

Notre portefeuille et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous avons racheté 428 parts de fondateur pour 70.148 fr. 20 c. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices et ajoutée, conformément à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet, qui a été portée de ce fait à 5.755.270 fr. 82 c. coût de 44.840 parts rachetées.

Le compte de profits et pertes, après déduction de tous frais généraux, prélèvements pour la caisse de retraites, charges fiscales, amortissements et provisions, fait ressortir un bénéfice de 34.818.957 fr. 39 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende à 40 francs par action. Un acompte de 15 francs ayant été payé le 31 janvier dernier, le solde de 25 francs sera mis en paiement le 31 juillet, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur aura droit à une somme de 6 fr. 212 payable le 31 juillet, également sous déduction des impôts.

Notre établissement a été cruellement éprouvé par le décès de M. Jean PARMENTIER, Directeur général honoraire au Ministère des Finances, que vous aviez nommé administrateur en 1929. Les services qu'il a rendus au pays, tant au cours d'une carrière administrative exceptionnellement brillante, que dans les nombreuses conférences internationales auxquelles il a participé, sont connus de tous. Pendant sept ans d'une collaboration de plus en plus étroite, il avait apporté à notre maison un concours précieux. Vous vous associerez certainement aux regrets profonds que sa perte nous a causés.

Les pouvoirs que vous avez conférés à MM. R. JAMESON et E. SOMMIER, administrateurs, viennent aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons leur renouvellement.

Le mandat de M. M. ROBERT, membre de la Commission de contrôle, est expiré. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Vous aurez à désigner, conformément à la loi, des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1937. Les Commissaires sortants, MM. V. EUSTACHE et F. MARBEAU, qui figurent tous deux sur la liste des Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris, sont rééligibles.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSEURS,

L'année qui vient de s'écouler a été caractérisée par une augmentation massive des frais généraux due aux relèvements considérables des traitements du personnel à la suite des événements sociaux survenus l'été dernier. Encore cette importante aggravation des charges d'exploitation n'a-t-elle porté que sur le deuxième semestre de l'exercice.

Elle n'a pu être compensée qu'en partie par la reprise de certains éléments d'activité de votre établissement.

Le placement des fonds confiés par la clientèle a bénéficié d'une légère tension du taux de l'intérêt. Le rendement a pu en être ainsi amélioré, tout en maintenant d'une façon constante des disponibilités permettant de parer à toute éventualité.

Les opérations de bourse ont été également plus nombreuses et ont laissé des profits appréciables.

Le compartiment des affaires de banque n'a cessé d'apporter à la clientèle commerciale son concours habituel. La vigilance et la prudence de votre Direction ont permis de limiter les risques inhérents à ce genre d'opérations. Suivant la tradition dont il ne s'est jamais départi, votre

Conseil a amorti ou largement approvisionné toutes les créances présentant un caractère litigieux ou douteux.

* Les affaires financières, qui ont porté, cette année encore, presque exclusivement sur des placements de fonds d'État et des collectivités publiques, se sont encore raréfiées par rapport à l'an dernier et leur rendement s'en est trouvé sensiblement amoindri.

Compte tenu de ces divers éléments, l'accroissement des profits n'a pas suffi à faire face à la majoration des frais généraux que nous venons de vous signaler et les résultats du compte de Profits et Pertes justifient la proposition de votre Conseil de fixer à 40 francs le montant du dividende pour l'exercice 1936.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états indiquant, chaque semaine, les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours très abondamment pourvue et en mesure de faire face à toute éventualité.

Nous avons assisté très fréquemment aux séances du Conseil et nous avons pu ainsi nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les services de la Caisse, du Portefeuille, des Titres et des Avances garanties, nous ont toujours donné satisfaction et nous avons plaisir à reconnaître le zèle, l'activité et le dévouement avec lesquels tout le personnel s'acquitte des différentes fonctions dont il est chargé.

Le bilan qui vous est soumis présente un total de 8.552.017.704 fr. 08 c., soit une différence en plus, par rapport à l'exercice précédent, de 739.638.290 fr. 97 c.

Cette différence provient principalement de l'augmentation des Comptes courants créditeurs, qui a sa contre-partie, à l'Actif, dans la majoration des chapitres « Portefeuille et Bons de la Défense Nationale », « Comptes courants débiteurs » et « Avances garanties ».

Les postes : « Rentes, Obligations et Valeurs diverses » et « Participations » sont d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires de votre établissement ; ils ne sont composés que de valeurs de premier ordre, évaluées à des cours très réduits ; leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Au Passif, les réserves sont en progression de 2.280.813 fr. 25 c. par suite de l'incorporation du prélèvement effectué pour la réserve légale sur les bénéfices de l'année 1935 et de la somme consacrée au cours de l'année 1936 au rachat des parts de fondateur.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux installations nouvelles ont été amorties.

Après tous les prélèvements pour amortissements et provisions et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 34.818.957 fr. 39 c. qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution d'un dividende de 40 francs par action pour l'exercice 1936. Sur cette base, il reviendrait 6 fr. 212 à chaque part de fondateur.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1936, tels qu'ils vous sont présentés.

M. Max ROBERT arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

A. DE LAVERGNE,
M. ROBERT,
A. BOURGEOIS.

RAPPORT DES COMMISSAIRES
sur les comptes de l'Exercice 1936

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier aux termes de la cinquième Résolution de votre dernière Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 Avril 1936.

Nous avons eu, pendant toute la durée de l'exercice, communication des livres et documents comptables, conformément au texte du nouvel article 32 de la Loi de 1867. Les inventaires, le bilan et le compte Profits et Pertes ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits par l'article 34.

Les pointages et les vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de contrôler les renseignements qui nous avaient été fournis et le bien-fondé des procès-verbaux de vérification et d'inspection des existences qui nous avaient été communiqués.

Notre examen a fait ressortir la parfaite tenue de votre comptabilité et sa concordance avec le bilan et le compte Profits et Pertes qui sont soumis à votre approbation.

Ce bilan présente un total de	Fr.	8.552.017.704 08
contre au 31 Décembre 1935.	»	7.812.379.413 11
		<hr/>
soit une augmentation de	Fr.	<u>739.638.290 97</u>

Les variations que nous relevons par rapport au montant des postes du dernier exercice sont les suivantes :

Le poste Encaisse et Banque de France figure pour 853.836.047 fr. 89 c. au lieu de 1.094.418.653 fr. 77 c. mais, par contre, on relève que les

“ Avoirs dans les Banques ” passent de 336.337.977 fr. 34 c. à 556.211.822 fr. 15 c. et que le chapitre “ Portefeuille et Bons de la Défense Nationale ” accuse également une augmentation sensible en passant de 3.750.398.686 fr. 33 c. à 4.221.551.320 fr. 75 c.

Les Reports sont en augmentation de 19.875.998 fr. 35 c. Les Correspondants sont ramenés de 861.277.833 fr. 37 c. à 703.194.451 fr. 54 c. et les Comptes Courants débiteurs passent de 1.192.860.773 fr. 57 c. à 1.465.285.060 fr. 48 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 1.446.592 fr. 30 c., n'accusant par rapport à l'an dernier qu'un changement infime et les Participations Financières demeurent sans changement pour un montant de 6.200.000 francs.

Pour ces deux postes, les bases d'estimation adoptées dans les exercices antérieurs ont été maintenues. Cette évaluation ne peut comporter que des aléas favorables.

Au cours de cet exercice, il a été racheté 428 parts de fondateur de votre Société. Le poste Parts de Fondateur se trouve ainsi porté de 5.685.122 fr. 62 c. à 5.755.270 fr. 82 c. L'exacte contrepartie de ce poste figure au Passif dans la décomposition de votre poste Réserves.

Les Avances Garanties s'élèvent à 448.691.930 fr. 12 c., les Comptes Débiteurs par Acceptations à 140.475.731 fr. 30 c., les Agences Hors d'Europe figurent pour 51.125.747 fr. 24 c. et les Comptes d'ordre pour 34.125.180 fr. 29 c.

Le poste Immeubles demeure sans changement pour 15 millions de francs.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte qui s'élèvent à 3.869.274.712 fr. 64 c. accusent une diminution par rapport à 1935 de 73.850.259 fr. 47 c. tandis que les Comptes Courants créditeurs passent de 2.765.603.909 fr. 33 c. à 3.556.610.181 fr. 22 c. et les Bons à échéance fixe de 25.004.920 francs à 30.421.150 francs.

Les Acceptations figurent pour 140.549.891 fr. 84 c. et les Comptes d'ordre pour 69.848.268 fr. 75 c.

Le Compte des Actionnaires représente, comme vous le savez, le reliquat des exercices antérieurs sur lequel les Parts de fondateur n'ont aucun droit à exercer.

Votre Conseil, comme par le passé, a constitué les provisions jugées nécessaires pour risques divers.

Votre bilan ne fait pas état des créances ayant un caractère litigieux ni des dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts en raison des amortissements qui ont été pratiqués.

Après déduction des frais généraux, des impôts et charges de toute nature, votre compte Profits et Pertes présente un solde bénéficiaire de 34.818.957 fr. 39 c.

Votre Conseil vous propose d'attribuer aux actions un dividende de 40 francs et aux parts de fondateur 6 fr. 212 sous déduction des impôts.

Au titre de cette répartition, la Réserve statutaire s'augmentera de 1.740.947 fr. 85 c. et le Compte des Actionnaires du reliquat, soit 51.385 fr. 79 c.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1936 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 22 mars 1937.

V. EUSTACHE,

F. MARBEAU.

*Commissaires aux Comptes
agréés par la Cour d'Appel de Paris.*

RAPPORT SPÉCIAL

DES

Commissaires aux Comptes

MESSIEURS,

L'article 4 du Décret du 8 Août 1935 modifiant l'article 34 de la Loi du 24 Juillet 1867 nous fait une obligation de vous présenter nos observations en ce qui concerne les marchés et entreprises passés par votre Société soit avec des Administrateurs personnellement, soit avec des Sociétés ayant avec elle des Administrateurs communs.

Les seules opérations relevées par nous ne sont que des opérations normales de banque qui, de par leur caractère, n'appellent aucune observation.

Paris, le 22 Mars 1937.

V. EUSTACHE,
F. MARBEAU.

*Commissaires aux Comptes
agréés par la Cour d'Appel de Paris.*

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF

ENCAISSE ET BANQUE DE FRANCE	Fr. 833.836.047 89
AVOIRS DANS LES BANQUES	556.211.822 15
PORTFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE	4.221.551.320 75
REPORTS	49.118.549 20
CORRESPONDANTS	703.194.451 54
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	1.465.285.060 48
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	1.446.592 30
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	6.200.000 »
PARTS DE FONDATEUR C. N.	5.755.270 82
AVANCES GARANTIES	448 691.930 12
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	140.475.731 30
AGENCES HORS D'EUROPE	51.125.747 24
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	34.125.180 29
IMMEUBLES	15.000.000 »
<hr/>	
TOTAL	Fr. 8.552.017.704 08

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 3.869.274.712 64
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	3.556.610.181 22
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	30.421.150 »
ACCEPTATIONS	140.549.891 84
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	69.848.268 75
COMPTE DES ACTIONNAIRES	6.515.370 82
PROFITS ET PERTES (Exercice 1936)	34.818.957 39
RESERVES	
statutaire	Fr. 47.948.900 60
diverses	381.175.000 »
spéciale	5.000.000 »
supplémentaire	1.100.000 »
immobilière	3.000.000 »
spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.755.270 82
<hr/>	
CAPITAL	400.000.000 »
<hr/>	
TOTAL	Fr. 8.552.017.704 08

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1936

DÉBIT

RÉPARTITION		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 34.818.957 fr. 39 c., bénéfices nets de l'exercice	Fr. 1.740.947	85
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts . . . Fr. 25 » sur 800.000 actions	20.000.000	»
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts	653.900	50
AUX ACTIONNAIRES :		
Article 40 des Statuts	12.051.385	79
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	372.723	25
	Fr. 34.818.957	39

33 076

CREDIT

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Fr. 34.889.105	59
A déduire, PRÉLÈVEMENT POUR :		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	70.148	20
	Fr. 34.818.957	39

COMPTE DES ACTIONNAIRES

Dividende de l'exercice 1936 :		
40 francs par action, soit 8 %, sur 800.000 actions	Fr. 32.000.000	»
Montant reporté à nouveau	6.566.756	61
	Fr. 38.566.756	61

Solde créditeur au 31 décembre 1936	Fr. 6.515.370	82
Attribution de l'exercice 1936	32.051.385	79
	Fr. 38.566.756	61

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée Générale Ordinaire

du 20 Avril 1937

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1936. Elle arrête à la somme de 34.818.957 fr. 39 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1936, à 40 francs par action.

Un acompte de 15 francs ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 25 francs par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

La répartition de 6 fr. 212 par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1936, se montant à 51.385 fr. 79 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents, s'élevant à 6.515.370 fr. 82 c., ce qui portera à 6.566.756 fr. 61 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale donne quitus de la gestion de M. Jean PARMENTIER, administrateur décédé

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. R. JAMESON et E. SOMMIER, administrateurs sortants et rééligibles.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. M. ROBERT, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale réélit Commissaires MM. V. EUSTACHE et F. MARBEAU, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1937, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par l'autre Commissaire.

Elle fixe à 10.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Septième Résolution

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que besoin, à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir National d'Escompte de Paris.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- List of Paris district offices including A. Ed St-Germain, B. Rue de Rivoli, C. Bd Diderot, etc.

BUREAUX DE BANLIEUE :

- List of banlieue offices including ASNIERES, CLICHY-SUR-SEINE, COLOMBES, etc.

AGENCES EN FRANCE :

- Extensive list of French agencies across various regions like Abbeville, Agen, Aire-sur-l'Adour, etc.

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- List of international and colonial offices including LONDRES, LIVERPOOL, MANCHESTER, BRUXELLES, etc.

REPRÉSENTANTS Aux États-Unis : M. A. PAULHAS, 63, Broadway, NEW-YORK.

En Argentine : M. A. BEQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES.